



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2010

DOSSIER « ATLANTERRA » - CRÉATION D'UN PARCOURS D'INTERPRÉTATION ET CERCLES DE MÉMOIRE - MARCHÉ ET DÉCISIONS MODIFICATIVES.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du dossier européen « Atlanterra », la création d'un parcours d'interprétation avec réalisation de cercles de mémoire, a fait l'objet d'un appel d'offres en procédure adaptée conformément aux articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics en raison de la spécificité des prestations à réaliser.

A cet instant, il précise que la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable pour retenir la proposition formulée par l'Association L'ARDOISE de Montjean sur Loire pour un montant de 19 300,00 €.

Après en avoir délibéré, et considérant d'une part que les règles de mise en concurrence ont été respectées, et d'autre part que la proposition présentée est en conformité avec les dispositions du cahier des charges,

Le Conseil Municipal décide de conclure un marché avec l'association sus-désignée.

De plus, afin de permettre la prise en compte par les budgets « Atlanterra » des achats de mobiliers et de matériels informatiques, le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Articles	Désignations	Montants	Articles	Désignations	Montants
Budget « Atlanterra - Charges communes »					
2032	Frais recherches & développement	- 5 100,00	2183	Matériel de bureau & informatique	+ 4 300,00
			2184	Mobilier	+ 800,00
Budget « Atlanterra - Activités de Noyant-la-Gravoyère »					
2031	Frais d'étude	- 1 200,00	2183	Matériel de bureau & informatique	+ 1 900,00
2032	Frais recherches & développement	- 1 200,00	2184	Mobilier	+ 500,00

ANCIEN BUREAU DE POSTE - AMÉNAGEMENT EN MAISON DES SERVICES PUBLICS - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL 2010.

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de sa fermeture annoncée pour 2010, la Commune de Noyant-la-Gravoyère a acheté le bâtiment accueillant l'actuel bureau de poste afin d'y aménager une Maison des Services Publics.

En complément de sa décision prise lors de sa séance du 30 Octobre dernier, et après avoir reçu confirmation de l'obtention de subventions de la Région des Pays de la Loire et de crédits de la Réserve Parlementaire, le Conseil Municipal invite Monsieur le Maire à présenter auprès de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire une demande de subvention la plus élevée possible au titre de la seconde part des crédits de la Dotation de Développement Rural 2010, et arrête comme suit le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	acquisition du bâtiment	110 000,00 €
	travaux de rénovation et de réaménagement	70 000,00 €
	divers et imprévus	20 000,00 €
	TOTAL	200 000,00 €
Recettes	subvention D.D.R. (35 %)	70 000,00 €
	subvention de la Région des Pays de la Loire (30 %)	60 000,00 €
	crédits réserve parlementaire	15 000,00 €
	emprunt ou autofinancement	55 000,00 €
	TOTAL	200 000,00 €

ANCIEN BUREAU DE POSTE – CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de louer le bâtiment de l'actuel bureau de poste au Foyer Laïque d'Éducation Permanente.

Sachant que les services de la Poste vont occuper la partie professionnelle dudit local jusqu'à la fin du mois de Juillet, et que les premiers travaux d'aménagement vont pouvoir débuter dans l'actuelle partie habitation, ce qui permettra au Foyer Laïque de pouvoir en disposer dès le 1^{er} Juillet prochain.

Le Conseil Municipal décide d'établir une convention d'occupation précaire portant sur cette partie dudit local, laquelle prendra fin dès que l'occupation portera sur la totalité du bâtiment.

Il précise toutefois que compte-tenu des travaux d'aménagement restant à réaliser, cette occupation est autorisée à titre gratuit.

IMPLANTATION D'UNE CHAUDIÈRE À BOIS – CONTRÔLE TECHNIQUE ET MISSION S.P.S..

Monsieur le Maire expose que l'implantation d'une chaudière à bois destinée à alimenter plusieurs bâtiments (groupe scolaire, cantine, salle des fêtes, foyer des jeunes) doit respecter les différentes normes de sécurité en vigueur, et qu'elle doit par conséquent s'accompagner de prestations liées au contrôle technique d'une part et à la protection de la santé d'autre part.

Après avoir examiné les différentes propositions reçues, le Conseil Municipal décide unanimement de confier les missions sus-désignées aux sociétés suivantes, à savoir :

Contrôle technique :

BUREAU VERITAS à Beaucouzé, pour un montant de 4 724,20 € TTC ;

Mission S.P.S. :

L.P.R. COORDINATION à Vern d'Anjou, pour un montant de 1 217,53 € TTC.

GESTION DES ESPACES BOISÉS COMMUNAUX – PROJET D'ÉTUDE.

Monsieur le Maire expose que la Commune possède de nombreuses parcelles boisées situées en grande partie dans la Vallée Verte du Misengrain, et que l'entretien de chaque parcelle doit être précédé d'un véritable état des lieux destiné d'une part à inventorier la flore en présence (peuplement, mélange d'essence, biodiversité, etc...) et d'autre part à prévoir les mesures de conservation à apporter.

A cet instant, il indique que l'Office National des Forêts propose ses services en vue de réaliser une étude pour élaborer des éléments de gestion sur les espaces boisés, et ce moyennant un coût global de 2 786,68 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord unanime pour réserver une suite favorable à la proposition de cet organisme.

Il invite également Monsieur le Maire pour présenter une demande de subvention dans le cadre du Contrat Territorial Unique, et en arrête le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	prise de données terrain	1 444,77 €
	élaboration de fiches actions	1 032,15 €
	présentation à la collectivité	309,76 €
	TOTAL	2 786,68 €
Recettes	subvention C.T.U.	2 229,34 €
	autofinancement	557,34 €
	TOTAL	2 786,68 €

Il accepte également la proposition de Monsieur le Maire de constituer un comité de pilotage, lequel sera composé des personnes suivantes, à savoir :

- M. TROUILLEAU Jacky, Adjoint au Maire en charge de la Vallée Verte du Misengrain, Président dudit comité de pilotage,
- M. DORET Alain, Adjoint au Maire en charge des travaux,
- M. BROSSIER Daniel, Adjoint au Maire en charge des affaires agricoles,
- M. ANNONIER Claude, Conseiller Municipal, Rapporteur, et Animateur du comité de pilotage,
- M. DUMONT Jean-Yves, Délégué de la Commune au Syndicat de Bassin de l'Oudon-Sud,
- M. PIAU Alexandre, Chargé de mission du dossier européen « Atlanterra » dont l'une des actions consiste en la mise en place d'un parcours d'interprétation de l'histoire minière de la Commune.

TERRAIN DE L'ATELIER COMMUNAL – DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE – ACCEPTATION.

Monsieur le Maire expose que M. Julien DAVID et Mlle Julie CHAUVIN, domiciliés actuellement à Noyant-la-Gravoyère, 8, rue des Plantes, ont déposé une demande d'acquisition d'un terrain situé à l'angle Sud-Est de la parcelle cadastrée Section AL n° 108, afin d'y édifier leur maison d'habitation. De plus, compte-tenu de la proximité avec les bâtiments de l'atelier communal, ces derniers proposent d'en assurer une surveillance quasi permanente.

Considérant que la réglementation applicable à ce secteur au Plan Local d'Urbanisme, permet ce type de construction, et que la portion de terrain concernée (environ 780 m²) ne présente aucune réelle utilité au bon fonctionnement du service technique communal,

Le Conseil Municipal fait part de son accord unanime à la réalisation de cette transaction moyennant un prix global de 18 000,00 €.

LOTISSEMENT DES CHÂTAIGNIERS - RÉTROCESSION DES VOIRIES.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du Lotissement des Châtaigniers sont à présent terminés, et que conformément aux engagements pris en début d'opération, il convient maintenant de procéder à la rétrocession des voiries et à leur intégration dans le domaine public.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal fait part de son accord sur le principe de cette rétrocession, laquelle devra faire l'objet d'une enquête publique.

RUE ENTRE L'ÉGLISE ET LA RUE GEORGES BACHELOT - DÉNOMINATION.

Ayant constaté que la ruelle prenant naissance à la rue Georges Bachelot (face à la route de Sainte Gemmes d'Andigné) et débouchant sur la rue du Calvaire ne possède pas de nom,

Le Conseil Municipal décide de lui attribuer le nom de « Passage des Fresnaies ».

FRANCE ALZHEIMER - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION.

Monsieur le Maire expose que l'Association « FRANCE ALZHEIMER 49 » a récemment présenté une demande de subvention de 50,00 € pour l'aider à maintenir sa présence auprès des familles touchées par cette maladie sur la commune et sur l'ensemble du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanimement de réserver une suite favorable à cette demande.

CHAMPIONNAT DE FRANCE HANDBALL MINIME - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION.

Ayant été informé que trois jeunes noyantais font partie de l'équipe du Collège Georges Gironde de Segré qualifiée pour le Championnat de France de Handball Minime Excellence qui se déroulera à Abbeville, et que ce déplacement représente un coût important pour l'Association Sportive du Collège,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 45,00 € à l'association sus-désignée. Cette aide est identique à celle habituellement accordée pour les voyages scolaires, à savoir 15,00 € par enfant noyantais.

MUTUALISATION DES SERVICES - AVANCEMENT DU PROJET.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'état d'avancement de la réflexion sur la mutualisation des services à la Communauté de Communes du Canton de Segré.

Pour ce faire, il présente des projets de fiches procédures portant sur les différentes relations Communes-Communauté de Communes, notamment :

- le budget des communes,
- le circuit des dépenses des communes,
- le circuit des recettes des communes,
- le recrutement du personnel des communes,
- l'instruction du droit des sols des communes,
- les congés des agents mis à disposition des communes,
- la notation des agents mis à disposition des communes,
- les arrêts de travail des agents mis à disposition des communes,
- les accidents de travail des agents mis à disposition des communes.

Après avoir entendu Monsieur le Maire en ses explications, le Conseil Municipal confirme son accord sur le principe de cette mutualisation avec toutefois les réserves suivantes :

- compatibilité entre les différents systèmes informatiques existants,
- simplification maximale des connexions au socle technique principal,
- mise en place d'un système permettant aux communes d'effectuer un suivi budgétaire régulier,
- élaboration d'une fiche procédure portant sur les contentieux.

CONSERVATOIRE DES AMOURS - PROJET.

Monsieur le Maire fait part de ses différents entretiens avec M. Yves PECQUEUR, initiateur du concept « Conservatoire des Amours », que ce dernier souhaiterait installer sur le territoire communal, plus précisément sur un terrain restant à déterminer situé à proximité du site des fouilles archéologiques du Château des Forges.

Il rappelle que l'activité principale de ce concept consiste à élever des pierres (hauteur = 2,50 m hors sol - largeur = 1,80 m à 2 m - épaisseur = 15 à 18 cm) sur lesquelles seraient gravés initiales, prénoms, noms de couples souhaitant laisser un souvenir à la postérité, l'élévation de ces pierres conduisant à la création d'une curiosité, d'une attraction profitable à tous.

Il précise également que le loyer encaissé par la Commune, propriétaire du terrain, dépendrait du nombre de pierres érigées par le gestionnaire.

Le Conseil Municipal accepte de mettre un terrain à disposition de la structure gestionnaire du « Conservatoire des Amours » au moyen d'un bail emphytéotique.

Il précise que les dispositions de ce contrat devront mentionner un retour à la pleine propriété du terrain concerné en cas de manquement du preneur à ses obligations.

SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL - ACQUISITION DE MATÉRIEL.

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité de l'entretien des espaces verts communaux, et qu'une des tondeuses du service technique n'est plus en état de fonctionner correctement,
Le Conseil Municipal décide d'en acheter une nouvelle au prix de 719,63 € TTC.